

FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL DES MARINS

(FAAM)

7 rue Blanche -75009 Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2010

PROCES VERBAL

La séance est ouverte par le Président Angel Llorente à 10 H 15.

Une minute de silence est observée à la mémoire de personnes disparues au cours de cette année :

Xavier Peire, Président de Roc et Mer à Granville ; Jean François Levacher de Dunkerque et Philippe Delaporte de Port de Bouc.

Sont présents :

PRESIDENT D'HONNEUR DE LA FAAM Alain COUDRAY

NANTES

Bernard LEFEBVRE

CALAIS

Jill SIMPSON

Vincent HUGUES

ROUEN

Gérard VIONNET

BREST

Alain TIRILLY

LA ROCHELLE

Thierry WARRION – Jean MUNIER

LOON PLAGE

Angel LLORENTE

DUNKERQUE

Marie Françoise DARONDEAU

SAINT NAZAIRE

Pierre GAZEL

MARSEILLE

Gérard PELEN

LE HAVRE

Roger GUILLOU

Jean CHANTERELLE

MISSION DE LA MER

Philippe MARTIN

PRESIDENT DE LA SOM

Bernard du VIGNAUX

DAM/GMS

Yamina GIBERTI

ENIM/SSM

Dominique PAUMARD

APMA

Marc BOUCHON

Absents et excusés :

Noël QUERE Président de l'AGISM
Frédéric STEINSCHNEIDER de PORT DE BOUC
Mikel ELPAZA de BAYONNE
Hélène SCHEFFER de SETE
Mikael LUDWIG de la MISSION PROTESTANTE

Pouvoirs de

Annie MORANDY de SETE
Jacky MARSAIS de PORT LA NOUVELLE
Théo REY de LA REUNION
Louis TROTIN de SAINT MALO

Sont absentes les associations :

La Maison du Marin Britannique de Dunkerque
Association Boulonnaise des Amis des Marins de Boulogne
Roc et Mer de Granville
ANAC de Paimpol
Marin'Accueil de Lorient

1 - L'ordre du jour prévoit l'approbation du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée générale Extraordinaire du 8 octobre 2008 à Sète, devant la longueur du CR et compte tenu du fait que ce procès verbal a été envoyé à chacun des adhérents de la FAAM, sa présentation sera annulée.

2 - En guise de rapport moral le Président préfère exposer les différents courriers qu'il a adressés aux Administrations et notamment à Monsieur P. Vieux et qui font état des difficultés rencontrées pour la mise en place des Commissions Portuaires et le financement des associations sur le terrain. Pour l'exemple Angel Llorente évoque la convention établie entre le GPM de Marseille et l'AMAM.

Il souligne enfin que seuls 4 ports, sur 16 désignés, ont pu mettre en place leur Commission Portuaire, soit Dunkerque, Le Havre, Port la Nouvelle et Port la Réunion. Calais, Rouen, St Malo, Brest, Lorient, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Marseille, Sète, Nantes/ Saint Nazaire, Fort de France sont toujours dans l'attente.

3 - Monsieur Le Bolloc'h, Directeur de l'ENIM ayant pu se libérer demande la parole pour exposer la philosophie de son administration du fait des profonds changements en cours.

Interpellé par le représentant de Brest Monsieur Le Bolloc'h promet d'examiner la situation de cette association en raison de l'exigüité des locaux mis à sa disposition par l'AGISM.

Monsieur Le Bolloc'h expose que d'une façon générale l'ENIM, bien que perdant régulièrement de ses capacités financières soutiendra l'accueil des marins au travers de l'Agism qui restera bien ancré dans le « Maritime ». Une convention AGISM/ENIM étant à l'étude actuellement n'interdit pas à chacune des associations de présenter une demande d'aide directement auprès de l'ENIM.

Le Vice Amiral Bernard du Vignaux, Président de la Société des Œuvres de Mer suggère que la FAAM assure la redistribution des subventions allouées par divers contributeurs. Angel Llorente estime que cela serait difficile notamment en ce qui concerne les subventions d'ITF TRUST.

En la présence de Monsieur Le Bolloc'h Philippe Martin, Président de la Mission de la Mer et membre du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels maritimes et du bien être des gens de mer demande la parole pour exposer ses inquiétudes à propos du projet de création du Conseil Supérieur des Gens de mer qui se traduirait par la fusion du Conseil supérieur de l'ENIM et du Conseil supérieur de la prévention, afin de ne pas multiplier les conseils consultatifs.

L'une des versions proposées ne fait plus mention des représentants de l'AGISM, de la FAAM ni des associations de terrain, Philippe Martin s'en inquiète et suggère donc que chacune des associations adresse un courrier au Directeur de l'ENIM afin d'attirer son attention sur le risque de voir disparaître les associations du futur Conseil supérieur des Gens de Mer.

Une version plus élaborée de ce sujet sera transmise à toutes les associations ultérieurement

4 - Le Président Llorente demande que soit entrepris un tour de table pour que chacune des associations expose ses activités et montre ses difficultés.

L'ensemble des associations rencontre des difficultés de manière récurrentes savoir :

- . Recrutement des bénévoles incertain
- . Diminution significative des aides voire désengagement total de certains contributeurs entraînant une gestion difficile ou impossible ayant au final pour conséquence une diminution de l'aide apportée aux Marins.

Les membres de l'Assemblée interrompent leurs travaux à 12 heures 30 et les reprennent à 14 heures.

5 - A l'ouverture des travaux Roger Guillou demande que soient approuvés les rapports et que soit évoquée la fin des mandats du Secrétaire et du Trésorier. Quitus est donné à Roger Guillou et à Raymond Le Chevallier. Après réflexion, Roger Guillou accepte de conserver le poste de Secrétaire. Madame Nicole Weber (trésorière de l'AHAM) accepte d'assurer la comptabilité de la FAAM. Raymond Le Chevallier est vivement remercié pour le travail accompli pendant ces trois dernières années et Nicole Weber est acclamée pour avoir accepté le poste de Trésorière.

Il avait été décidé au cours de la dernière assemblée générale, pour des raisons d'efficacité d'avoir un vice président pour la Méditerranée et un pour l'Atlantique. C'est Roger Guillou qui est élu à ce poste, Annie Morandy étant déjà élue pour la Méditerranée. Le nouveau Conseil d'Administration de la Fédération des Associations d'Accueil des Marins est composé comme suit :

Président d'Honneur	Alain COUDRAY
Président	Angel LLORENTE
Vice Présidente	Annie MORANDY
Vice Président	Roger GUILLOU
Trésorière	Nicole WEBER
Secrétaire	Roger GUILLOU

6 – Motions adressées par la FAAM au Directeur des Affaires Maritimes et de l'ENIM :

a) – Réunie ce jour en Assemblée générale, la Fédération des Associations d'Accueil de Marins (FAAM) demande :

- que l'année 2010, « année du marin » décrétée par l'Organisation Maritime Internationale, voie la mise en place des commissions portuaires de bien-être instituées par l'arrêté du 15 décembre 2008, instances de concertation et de partenariat indispensables à l'adéquation des moyens et services de bien-être portuaires aux besoins des gens de mer.
- que dans le cadre de ces commissions soit harmonisée dans tous les ports le montant par escale de la contribution des armateurs aux services offerts à leurs équipages, en attendant l'étude par le Conseil Supérieur des Gens de Mer, d'une obligation de rémunération de ce service, comme c'est le cas pour les autres services fournis par les ports.

b) – Réunie ce jour en Assemblée Générale, la Fédération des Associations d'Accueil de marins (FAAM) a pris acte avec satisfaction du projet de circulaire de la Direction des Affaires Maritimes à ses services sur la gestion des navires et équipages abandonnés dans les ports. Compte tenu de son expérience sur ces drames depuis onze ans, la FAAM demande :

- à être associée à l'élaboration de cette instruction.
- que pour faciliter cette gestion, le Délégué à la Mer et au Littoral assure au plan local la coordination des actions humanitaires, judiciaires et administratives.
- que pour assurer en cas de vente judiciaire du navire le paiement rapide et complet des salaires des marins, soit ratifiée par la France (comme l'avait demandé le rapport du groupe de travail de mars 1999) la Convention Internationale de Genève ONU – OMI du 6 mai 1993 sur les privilèges et hypothèques maritimes.

7 - Le prochain Congrès de la Fédération se tiendra en Octobre 2010 à Bayonne.

L'Assemblée Générale s'est terminée à 15 H 30

Roger Guillou demande à toutes les associations y compris celles qui n'assistaient pas à l'assemblée générale de lui faire parvenir un rapport d'activité qui sera transmis à toutes les associations en complément du présent compte rendu.

Dorénavant, les courriers concernant le paiement des cotisations et le remboursement de notes de frais devront être adressés à : Madame Nicole WEBER – 12 rue Lemaistre – 76600 LE HAVRE.

Président
Angel LLORENTE

Secrétaire
Roger GUILLOU